

Samedi 12 septembre 2026

VIDE-GRENIERS de l'École Pauline Roland

Les bénéfices seront reversés à l'école pour financer des sorties scolaires.

Comptant sur votre participation, merci, l'équipe organisatrice.

Règlement :

Article 1 : Les exposants doivent respecter le règlement de la manifestation. L'organisateur se réserve le droit de refuser toute candidature susceptible de troubler l'ordre public ou la moralité de la manifestation.

Article 2 : La manifestation est réservée aux particuliers pour la vente d'objets personnels et usagés : pas de vente d'objets neufs ! La vente d'armes (y compris les couteaux) est interdite. La vente exclusive de produits alimentaires est également interdite.

Article 3 : Pour avoir accès à l'emplacement, les exposants doivent remplir les formalités administratives et payer leur inscription. Les informations données seront transmises à la préfecture. Nous rappelons aux exposants que le jour du vide-grenier, ils doivent être munis de la même pièce d'identité que celle fournie lors de l'inscription.

Article 4 : Il ne sera effectué aucun remboursement de l'inscription, même en cas d'intempéries.

Article 5 : L'accueil des exposants se fait le matin de 7h00 à 9h00. Merci de ne pas se présenter avant 7h00. Toute personne qui viendrait après 9h00 se verra refuser l'installation de son stand.

Article 6 : L'accès à l'emplacement se fera en présence d'une personne responsable de l'organisation. Après leur installation, les exposants stationneront leur véhicule sur un parking attenant à la manifestation dans la limite des places disponibles ou dans les rues alentour. Ils s'engagent à recevoir le public à partir de 9h00 et à ne pas remballer avant 17h00, sauf intempéries.

Article 7 : La circulation de tout véhicule sera interdite sur le lieu entre 9h00 et 17h00.

Article 8 : Les objets déballés appartiennent et sont sous la responsabilité du vendeur, tant en cas de casse, de vol ou autre préjudice.

Article 9 : Les exposants ne sont pas autorisés à afficher de la publicité sur le site du vide-greniers.

Article 10 : En partant, l'exposant s'engage à laisser son emplacement propre, débarrassé de tout objet, papier, déchet....

Renseignements :

06 61 81 30 35

07 57 18 21 03

parentspaulineroland@gmail.com

Bulletin d'inscription à renvoyer à :

Ludovic AUGEREAU

10 allée du parc des Mahaudières

44400 REZE

Nom :	Prénom :
Adresse :	
Tel :	
Numéro pièce d'identité :	
Nature de la pièce d'identité :	
Merci de venir avec une photocopie de la pièce d'identité le 14 septembre. Je déclare sur l'honneur : -avoir participé à moins de deux ventes de même nature dans l'année. -que les marchandises proposées à la vente sont des <u>objets personnels et usagés</u> .	

Je réserve emplacement(s) de 5m*5m

soit : x 10€ =€

L'inscription est définitive à réception du bulletin d'inscription complété et signé, accompagné du paiement (chèque à l'ordre de APE Pauline Roland).

Le signataire reconnaît avoir pris connaissance du règlement et déclare l'accepter sans réserve. **Date et signature :**